

République Française
Département de la Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Ville de Craintilleux



L'An Deux Mille Vingt Deux, le 24 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 mars 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 3
Votants : 15

Présents :

Délibération n° 10

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Stéphane DEFOUS, Catherine BERTHERAT, Odile MASSON

Absents : Christiane ROCHEDIX, Anne-Laure SEUX, Arnaud VASSAL, Stéphanie LUAIRE,

OBJET :

**Compte administratif
2021**

Secrétaire de séance :

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Christiane ROCHEDIX
Anne-Laure SEUX
Arnaud VASSAL

Mandataires

Odile MASSON
Baptiste BON
Lucie IMBERT

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 18 mars 2022, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte 042-214200750-20220324-2022-10-DE

Numéro 2022-10

Date de décision 24/03/2022

Nature DE

Objet compte administratif

Classification 7.1 - Decisions budgetaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-14 et L 2121-31,

Considérant la présentation du compte administratif 2021,

Considérant que le Maire en exercice s'est retiré au moment du vote,

Le Conseil municipal, sous la présidence de Frédéric CHAUX, premier adjoint, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **donne acte** de la présentation du compte administratif 2021,
- **vote** le compte administratif 2021, synthétisé ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	861 261,38 €	98 632,66 €
Recettes	948 953,52 €	104 148,74€
Résultat de l'exercice	87 692,14 €	5 516,08 €
Résultat reporté	246 292,48 €	103 105,20 €
RESULTAT TOTAL	333 984,62 €	108 621,28€

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS